



## PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 19 mars 2024

## Retrait de l'agrément sanitaire de l'abattoir de Saint-Affrique

**L'agrément sanitaire de la SAS abattoir du Sud Aveyron a été retiré par arrêté préfectoral du 15 mars 2024, ce qui interdit tout abattage jusqu'à nouvel ordre.**

L'agrément sanitaire concerne les établissements qui travaillent les denrées d'origine animale, et tout particulièrement les abattoirs. Cet agrément porte en particulier sur les règles d'hygiène, la protection animale, et plus globalement les processus mis en œuvre de l'arrivée des animaux jusqu'au stockage des carcasses en chambre froide pour expédition. Les abattoirs sont le premier chaînon de transformation pour les produits alimentaires carnés. L'application de ces règles relève de la responsabilité de l'entreprise, afin d'assurer la sécurité et la salubrité des denrées alimentaires.

L'établissement doit notamment mettre en place un système de maîtrise de la sécurité des aliments reposant principalement sur la formation du personnel, la réalisation d'autocontrôles, l'utilisation des principes de la méthode HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Points* ou *analyse de danger des points critiques*) et la rédaction de guides de bonnes pratiques d'hygiène. Le service vétérinaire d'inspection instruit la demande d'agrément, et effectue par la suite des inspections. Pour les abattoirs de boucherie, l'inspection est permanente pendant l'activité de l'entreprise.

La SAS abattoir du Sud Aveyron a bénéficié d'un agrément sanitaire en octobre 2023, à la suite de travaux effectués dans les locaux et de l'instruction de la demande d'agrément sanitaire.

Plusieurs inspections ont été effectuées, notamment en janvier 2024, pour renouveler le premier agrément délivré. Des mesures ont aussi été prescrites afin de corriger des écarts par rapport notamment aux règles d'hygiène, au contrôle des activités et leur maîtrise sanitaire.

Des réunions ont en outre été organisées entre l'exploitant de l'abattoir et les services vétérinaires d'inspection de la DDETSPP de l'Aveyron, afin d'accompagner l'entreprise.

Or, de nouvelles inspections réalisées fin février n'ont pas démontré la correction effective des écarts.

Aussi, après une phase contradictoire avec l'exploitant de l'abattoir qui n'a pas apporté d'éléments probants d'évolution, un arrêté de retrait de l'agrément sanitaire a été pris.

L'arrêt de l'abattage pourra ainsi permettre à la SAS abattoir du Sud Aveyron de corriger notamment ses procédures de contrôle et de maîtrise sanitaire, et de revoir les processus qui doivent être corrigés.

Une nouvelle demande d'autorisation pourra être déposée avec les compléments demandés, afin de pouvoir reprendre l'activité d'abattage.

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

